

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JANVIER 2021  
EN VISIOCONFERENCE**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Daniel GARNIER

Présents : MM Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Mallaury POISSON, Rose RAFFIN, Coralie SCHAEFFER.

Absents : Franck JUILLOT

Connexion d'Elisabeth André à 18h49.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre : approbation à l'unanimité.

Propos liminaires : C'est une première ce soir pour la commune d'organiser un Conseil Municipal de façon dématérialisée. Ce Conseil se fera intégralement en visioconférence et diffusé en direct sur la page Facebook de la commune. Cette décision a été prise car la législation actuelle le permet, le but étant de limiter au maximum les contacts.

**Délibérations** :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

**Marché du cabinet médical** :

Le marché pour le cabinet médical a été lancé le lundi 9 novembre sur la plate-forme Territoires Numériques (Salle des marchés numériques). La date limite de remise des plis était fixée au vendredi 4 décembre 12h.

99 entreprises ont retiré un dossier ; au final, 39 offres ont été déposées, réparties comme suit :

- Lot 1- Gros œuvre : 3 offres
- Lot 2 - Charpente bois - couverture et bardage tuiles - zinguerie : 4 offres
- Lot 3 - Etanchéité : 4 offres
- Lot 4 - Menuiseries extérieures et intérieures bois - Serrurerie : 5 offres
- Lot 5 - Plâtrerie - Peinture - Isolation thermique par l'extérieur : 2 offres
- Lot 6 - Faux-plafonds : 4 offres
- Lot 7 - Carrelage - faïence : 3 offres
- Lot 8 - Revêtements de sols souples : 7 offres
- Lot 9 - Electricité : 3 offres
- Lot 10 - Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie Sanitaire : 4 offres

La Commission d'Appel d'Offres pour l'examen des offres s'est réunie à la mairie avec l'architecte le 18 décembre et le choix s'est porté sur les entreprises suivantes (à noter que le lot n°4 n'a pas été attribué le 18 décembre mais le 7 janvier 2021 car il a été demandé des informations complémentaires à une des entreprises car son offre semblait anormalement basse) :

- Lot 1 : SARL Moreau, Le Creusot : 159 957,45 €
- Lot 2 : SARL Segond, Antully : 110 174,10 €
- Lot 3 : SARL Dazy, Replonges (01) : 12 043,03 €
- Lot 4 : SARL Segond, Antully : 59 807 €
- Lot 5 : SMPP, Montchanin : 30 348,38 €
- Lot 6 : Menuiserie Charpente Plafonds MCP, Chalamont (01) : 5 064 €
- Lot 7 : SARL Tachin, Genlis (21) : 9 228,80 €
- Lot 8 : SAS Martin Rebeuf, Montceau-les-Mines : 4 998,65 €

- Lot 9 : Loreau Electricité, Le Creusot : 36 209,50 €
- Lot 10 : SARL Veuve H. Massey & Fils, Autun : 51 138,57 €

Soit un total de 478 968 € HT (l'estimation de base de l'architecte était de 500 000 € HT, soit 4,6 % supérieur aux offres).

A noter que 70 % des entreprises retenues ont leur siège social dans l'arrondissement d'Autun. En ce moment particulier de crise sanitaire, il était important de faire travailler des entreprises locales.

Le dossier complet du marché a été transmis à l'inspectrice de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes pour le contrôle de la procédure.

Le Conseil valide le choix des entreprises pour le marché du cabinet médical (unanimité).

→ Régime indemnitaire RIFSEEP :

Par délibération en date du 9 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire pour les agents stagiaires et titulaires de la commune) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'agent. Le montant annuel de ce régime doit faire l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale tous les ans. Ce régime est perçu chaque mois par les agents.

Le Conseil valide le renouvellement du RIFSEEP (unanimité).

→ Personnel micro-crèche et garderie – remplacements :

Pour pallier le départ de Laura Line Malot (EJE) d'une part et un congé maladie, il est nécessaire de recruter le personnel nécessaire, diplômé et formé pour le bon fonctionnement de notre structure micro crèche. Actuellement et pour le mois de janvier c'est Fanny Duployer qui est affectée à la micro crèche au lieu de la garderie. C'est le personnel administratif de la commune qui comble les manques en personnel à la garderie pour cette première semaine.

2 contrats sont donc nécessaires pour la micro-crèche. Une première personne est disponible à compter du 18 janvier, et la deuxième à compter du 1er février. Ces deux CDD seraient signés jusqu'au 30 novembre 2021.

Concernant la garderie, il est important de pallier l'absence de Fanny Duployer jusqu'au 29 janvier. Il est prévu de faire un CDD du 11 au 29 janvier.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les différents contrats (unanimité).

→ Demande de subvention Conseil Départemental :

Depuis 2015, une nouvelle politique d'accompagnement des territoires a été mise en place avec pour objectif de donner davantage de lisibilité dans le temps aux collectivités, de rendre plus équitable les financements sur les territoires et de l'adapter au mieux au nouveau paysage institutionnel. Une ambition traduite par un engagement pluriannuel 2017-2020 auprès des communes et intercommunalités avec une continuité pour 2021 de la démarche « Saône-et-Loire 2020 ». C'est un appel d'offres récurrent.

Pour 2021, une enveloppe financière de 11 M€ est prévue, soit 2 M€ de plus que l'an passé. Dans le détail, 1,5 M€ seront consacrés aux projets structurants des territoires. En d'autres termes, il s'agit d'investissements réalisés pour le long terme à l'échelle de plusieurs communes ou dans un bassin de vie. Par ailleurs, 9,5 M€ seront dédiés aux projets des communes et des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale).

La commune de Marmagne souhaite déposer un dossier concernant l'aménagement du cimetière.

En effet, depuis quelques années, les produits phytosanitaires sont interdits sur les lieux publics. Une tolérance jusqu'en 2019 était accordée pour les cimetières. Depuis 2019 cette tolérance est caduque. Nous avons essayé plusieurs modes de désherbage, mais avec deux années de recul on constate qu'il est nécessaire d'affecter un agent technique communal pour le nettoyage du site durant 3 mois de l'année répartis sur plusieurs périodes.

Pour pallier ce problème récurrent, qui perturbe le service, nous envisageons de réaliser des travaux d'enrobés dans les allées principales du cimetière du haut et du bas.

Des devis ont été demandés, le montant des travaux est de 27 093 € HT. Au vu du règlement de l'appel à projet, nous sommes en droit d'attendre une subvention de 25 % soit de 6 773,25 €.

Le Conseil autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (unanimité).

→ Ouvertures de crédits micro-crèche et commune :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris ceux afférents aux remboursements de la dette.

Pour le budget principal, il est demandé au conseil d'autoriser pour la section d'investissement l'engagement et le mandatement du montant autorisé pour le budget principal :  $(477\ 627 - 34\ 800) / 4 = 110\ 706.75\ €$

Ce montant sera utilisé

- pour rendre une caution d'un montant de 412.92 € TTC (les cautions sont inscrites en investissement).
- pour régler une facture de la société SOCOTEC pour la coordination SPS du cabinet médical d'un montant de 972.00 €
- pour régler la facture de l'entreprise LACAGNE Terrassement pour la démolition du bâtiment et la récupération des tuiles pour des montants de 24 559.20 € et 4 668.00 €.

Pour le budget micro-crèche, il est demandé au conseil d'autoriser pour la section d'investissement l'engagement et le mandatement du montant autorisé pour le budget micro-crèche :  $342\ 250 / 4 = 85\ 562.50\ €$ .

Ce montant sera utilisé

- pour le remboursement d'une réserve d'un montant de 505.22 € à l'entreprise AM Carrelages. Cette réserve avait été faite lors de travaux de construction.

Le Conseil autorise l'ouverture de crédits pour le budget micro-crèche et le budget commune (unanimité).

### **INFORMATIONS :**

→ Cabinet médical :

Les travaux de démolition ont été réalisés lors du mois de décembre par l'entreprise de terrassement Jean Luc Lacagne. Ceux-ci sont conformes aux attentes. Tout est mis en œuvre pour une ouverture du bâtiment à l'automne de cette année. Le délai de construction programmé est de 9 mois, avec un début de travaux espéré au 1<sup>er</sup> février. Soit une fin de travaux, si tout va bien, au 1<sup>er</sup> novembre.

→ Remboursement Trait d'Union :

L'association Le Trait d'Union a reçu de la part de la commune une subvention de 1 161 €, attribuée lors du dernier conseil municipal du 30 novembre 2020.

Lors de l'AG de l'association, il a été décidé de reverser la moitié à la commune (soit un chèque de 580 € reçu le 22 décembre dernier) au profit de la Commission Action Sociale afin de participer à la solidarité locale et aider les personnes de la commune en difficulté.

→ Bulletin municipal :

Le premier Bon A Tirer a été reçu la semaine dernière et est actuellement en relecture par les membres de la Commission CAC. Une version corrigée sera remise à l'imprimeur lundi.

La distribution se fera la deuxième quinzaine du mois de janvier.

**INFOS DIVERSES :**

- Les sapins de Noël sont à déposer à proximité du parking de covoiturage rue de la gare, démarche éco citoyenne engagée par la CUCM. Ils seront broyés sur place le 20 janvier, les broyats seront récupérés par la commune pour être réutilisés pour le fleurissement du printemps.

- Campagne de vaccination : Nous sommes dans l'attente des prérogatives gouvernementales et en relation avec les professionnels de santé de la commune afin d'être réactif aux demandes qui seront proposées. Tous les moyens seront mis en œuvre pour que tout se passe au mieux.

- La livraison des colis des aînés de la commune organisée par la CAS a été bien reçue. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées et qui ont participé à la distribution.

Séance levée à 19h08.